

## Note du 22 mai 2006

Parvenu au deux tiers du débat public sur le prolongement de l'A12, la commission particulière estime nécessaire de rappeler que le débat est destiné :

- à éclairer le ministère de l'équipement dans le choix du tracé, ou le choix d'une autre solution, au terme d'un débat approfondi, transparent, qui n'aura éludé aucune question, occulté aucune position, qui aura traité de tous les aspects du projet, en particulier son environnement urbain, rural, social et culturel, ses impacts, en amenant tous les acteurs à aller au fond du sujet. Elle lui a posé des questions en vue de les rendre publique aujourd'hui.
- Le débat public, ce n'est pas un meeting électoral ; son résultat ne se mesure pas à l'applaudimètre ou à la longueur des calicots, son résultat s'apprécie dans la durée totale.
- Le principe premier, avec la transparence, c'est l'équivalence des participants. La parole de l'un vaut la parole de l'autre ce n'est pas une réunion d'élus, de responsables professionnels ou associatifs. Ils ont eu et auront encore très légitimement à débattre du sujet avec le maître d'ouvrage et les autorités de l'Etat, de la région, du département.

C'est pourquoi ce soir, la Commission demande aux élus présents et aux responsables d'associations de ne pas donner l'impression d'accaparer la discussion ; de consentir à un partage équitable des temps du débat et de ceux qui ont leur seule qualité de citoyens, pas seulement d'usagers, de riverains, mais de citoyens.

Lorsque la commission intervient pour poser ou reposer des questions, elle ne prend pas partie, elle est dans son rôle de « passeur ». Au demeurant, toutes les questions que la Commission a reçues et qu'elle se pose elle-même ont été largement publiées.

La Commission, quant à elle, ne dérogera pas à son principe d'indépendance et à son devoir d'impartialité. Elle accepte d'être jugée le moment venu sur son observation de ce principe.

En participant à des réunions dans chaque commune, en acceptant de se rendre à des rencontres avec les municipalités, la Commission a voulu rendre au plus grand nombre plus facile leur légitime souci d'information et d'expression de leurs opinions. Elle restera dans la même disponibilité jusqu'à la fin du débat.